

Provisoire

2 août 2013

Original: français

---

**Conseil économique et social****Session de fond de 2013****Compte rendu analytique provisoire de la 48<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 26 juillet 2013, à 15 heures

*Président(e)*: M. Osorio .....(Colombie)**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

*Nomination des membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*

Examen du projet de déclaration ministérielle

*Décision sur la suspension de la session de fond de 2013*

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*Décision sur le projet de résolution E/2013/L.33*

Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

*Décisions sur les projets de résolution E/2013/L.10 et E/2013/L.21*

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

*Décision sur le projet de résolution E/2013/L.30/Rev.1*

Déclarations de clôture

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

**M<sup>me</sup> Del Colle** (Pays-Bas) et **M. Kabaev** (Kirghizistan) demandent que leurs États respectifs soient ajoutés à la liste des États ayant voté en faveur de l'adoption du projet de résolution E/2013/L.24 intitulé «Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies».

**MM. Dia** (Sénégal) et **Kabaev** (Kirghizistan) demandent que leurs États respectifs soient ajoutés à la liste des États ayant voté en faveur de l'adoption du projet de résolution II intitulé «La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter» figurant dans le Rapport sur les travaux de la cinquante-septième session de la Commission de la femme (E/2013/27).

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

*Nomination des membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*

**Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur la nomination des membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale dont les noms et les informations biographiques figurent dans le document E/2013/9/Add.10. Il demande s'il peut considérer que le Conseil souhaite prendre note de ces nominations.

*Il en est ainsi décidé.*

### **Examen du projet de déclaration ministérielle**

**Le Président** fait brièvement le point de la situation. L'adoption du projet de déclaration ministérielle (E/2013/L.18) achoppe sur le libellé des paragraphes 8 et 9 du dispositif, qui, malgré les efforts considérables déployés, ne fait pas consensus. Il demande comment les membres du Conseil souhaitent sortir de l'impasse.

**M<sup>me</sup> Ramoskaite** (Observatrice de la Lituanie), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que son groupe souhaite parvenir à une déclaration ministérielle concertée. Un texte qui ne le serait pas risque fort d'affaiblir les autres thèmes traités dans la déclaration et serait, sur le plan politique, un très mauvais signal, y compris en ce qui concerne les grands enjeux mondiaux et l'avenir même du Conseil. Le projet de déclaration est un texte très utile qui porte sur des questions sur lesquelles il serait souhaitable de trouver un libellé auquel tous souscrivent.

**M<sup>me</sup> Ellis** (Nouvelle-Zélande) soutient la position de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Chan** (Observatrice des Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que le texte de la déclaration, jugé capital par son groupe au regard des thèmes qui y sont traités, ne puisse pas être adopté à la session en cours. Elle déplore que des libellés concertés portant sur des questions d'importance cruciale et adoptés par consensus par les dirigeants politiques du monde en 2000, dans la Déclaration du Millénaire, et en 2012, dans le document final de la Conférence Rio + 20 et dans la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil, soient mis en question par quelques pays développés. Le Groupe des 77 et la Chine, reconnaissant aussi l'importance d'un Conseil fort et uni, demandent instamment que les consultations se poursuivent, que le texte demeure sous forme de projet et que son examen soit reporté à la reprise de la session de fond du Conseil.

**MM. Vasiliev** (Fédération de Russie), **Ismail** (Soudan), **Yoo** (République de Corée) et **Madani** (Observateur de la République arabe syrienne) partagent le point de vue exprimé par la représentante des Fidji.

**M. Zuhairi** (Observateur de l'État de Palestine) appuie la position du Groupe des 77 et la Chine. Il déplore l'absence de consensus autour d'un libellé pourtant convenu en 2012, et considère qu'accepter le libellé des opposants au texte original serait une reculade sans précédent, dangereuse pour l'avenir. Tout sera fait pour l'éviter, y compris, s'il le faut, un recours au vote.

**M. Quintalla Román** (Cuba), appuyé par **M. Elolla** (Observateur de l'Égypte) et par **M. Ali Khan** (Pakistan) dit que son pays partage le point de vue exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il regrette qu'un nombre restreint de pays reviennent sur le libellé d'un texte sur lequel la communauté internationale était d'accord et pense qu'il faut poursuivre les débats sur le projet de déclaration ministérielle à New York en vue de trouver un terrain d'entente.

**M<sup>me</sup> Munguia** (Mexique), soulignant que le Conseil est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales, espère qu'un accord pourra être trouvé sur les deux paragraphes qui posent problème lors de la reprise de la session de fond à New York.

**M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays estime que le projet révisé de déclaration ministérielle (distribué en anglais seulement) ne reflète pas une unité de vues de la communauté internationale, mais plusieurs propositions antagonistes et qu'il n'y a pas lieu, à ce stade, de le publier comme projet de document. Réaffirmant leur attachement à la promotion de la science et de la technologie, les États-Unis d'Amérique invitent tous les États membres du Conseil à ne pas se départir de l'esprit de pragmatisme et de collégialité qui caractérise ses débats et à continuer à travailler pour élaborer un texte auquel adhèrent toutes les parties, dans un esprit constructif.

**M. Zambrana** (État plurinational de Bolivie) réaffirme son soutien au droit à l'autodétermination du peuple palestinien et regrette l'attitude peu constructive des États qui font obstacle à l'adoption du projet de déclaration ministérielle. Concernant la question de l'économie verte mentionnée dans ce document, l'État plurinational de Bolivie se réserve le droit de réaffirmer ultérieurement la réserve qu'il avait déjà formulée à ce sujet dans le document final de la Conférence Rio + 20.

**M. Norman** (Canada) dit que son pays a participé aux délibérations sur le projet de déclaration ministérielle dans un esprit de consensus. Il regrette l'absence d'un terrain d'entente et espère que la situation se débloquera lors de la poursuite des négociations.

**M. Demiralp** (Turquie), appuyé par **M<sup>me</sup> Kage** (Observatrice de l'Allemagne), dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de la Lituanie au nom de l'Union européenne et qu'il est favorable à la poursuite des délibérations afin d'aboutir à un texte qui fasse consensus.

**M. Martin** (France) dit que son pays se rallie à la déclaration prononcée par la représentante de la Lituanie au nom de l'Union européenne et encourage les États à reprendre les négociations dans un esprit de consensus et à passer outre les discordes pour trouver un terrain d'entente sur un sujet qui devrait avant tout être fédérateur. Il invite les délégations à revoir leur manière de travailler pour faire aboutir les délibérations.

**M. Imanishi** (Japon) dit que son pays est favorable à la poursuite des débats à New York et espère qu'un accord pourra être trouvé dans ce cadre.

#### *Décision sur la suspension de la session de fond de 2013*

**Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite reporter l'examen du projet de déclaration ministérielle à une date ultérieure qui sera arrêtée d'un commun accord et poursuivre l'examen de ce texte à la reprise de la session du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

## **Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies**

### **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*Décision sur le projet de résolution E/2013/L.33*

**Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.33 intitulé «Suivi de la Conférence internationale sur le financement» et élaboré à l'issue de consultations officieuses. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

*Le projet de résolution E/2013/L.33 est adopté.*

*Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour.*

### **Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

*Décisions sur les projets de résolution E/2013/L.10 et E/2013/L.21*

**Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.21 intitulé «Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020» et élaboré à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution E/2013/L.10 soumis par les Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

**M. Demiralp** (Turquie) propose de remplacer le texte du septième alinéa du préambule par le nouveau texte suivant: «*Notant* que l'examen ministériel de 2013 a pour thème "La science, la technologie et l'innovation et le potentiel que présente la culture pour promouvoir un développement durable et réaliser les OMD"». Il réitère la proposition de son pays d'accueillir une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés (PMA).

*Le projet de résolution E/2013/L.21 est adopté, tel que modifié oralement.*

**M. Zinsou** (Bénin), dont le pays préside actuellement le Bureau mondial de coordination des PMA, exprime l'espoir de voir les partenaires de développement continuer de soutenir les efforts des PMA dans l'optique de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et dans la perspective d'atteindre l'objectif visant à ce que la moitié des PMA fasse partie du groupe des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020.

**Le Président** demande si, à la suite de l'adoption du projet de résolution E/2013/L.21, il peut considérer que le projet de résolution E/2013/L.10 est retiré par ses auteurs.

*Le projet de résolution E/2013/L.10 est retiré.*

*Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 6 b) et donc de l'ensemble du point 6 de l'ordre du jour.*

### **Instituts de recherche et de formation des Nations Unies**

*Décision sur le projet de résolution E/2013/L.30/Rev.1*

**Le Président**, avant d'inviter le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.30/Rev.1 intitulé «Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche» et élaboré à l'issue de consultations officieuses portant sur le projet de résolution E/2013/L.30 soumis par l'Équateur, donne la parole à la Secrétaire du Conseil pour qu'elle fasse une déclaration orale sur les incidences du projet sur le budget-programme.

**M<sup>me</sup> De Laurentis** (Secrétaire du Conseil) déclare, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, que le rapport qui est prévu au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/2013/L.30/Rev.1 et qui compterait 5 000 mots devant être traduits dans les six langues officielles, entraînerait une charge de travail additionnelle pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et donc des dépenses supplémentaires d'un montant de 29 400 dollars des États-Unis au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Aucun effort ne sera toutefois épargné pour financer ces dépenses supplémentaires au moyen des ressources prévues au titre du chapitre 2 pour l'exercice biennal 2012-2013. Il ne serait donc pas nécessaire d'ouvrir de crédits additionnels. En ce qui concerne les termes du paragraphe 2 du dispositif, «soumettre, dans la limite des ressources disponibles», M<sup>me</sup> De Laurentis appelle l'attention sur la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et sur plusieurs résolutions ultérieures – en particulier la résolution 64/243 qui est la plus récente, dans laquelle l'Assemblée réaffirme que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale pertinente en matière administrative et budgétaire; dans cette même résolution, l'Assemblée réaffirme également le rôle joué, dans ce domaine, par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) demande que l'avant-dernière ligne du second paragraphe de la version russe du texte soit corrigée et mise en conformité avec la version originale anglaise du texte, où il est demandé au Secrétaire général de soumettre un rapport à l'Assemblée générale.

*Le projet de résolution E/2013/L.30/Rev.1 est adopté, tel que modifié oralement.*

**Le Président** dit qu'il souhaite proposer au Conseil de prendre note du Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université, publié sous la cote E/2013/88.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 15 de l'ordre du jour.*

### **Déclarations de clôture**

**M. Hanif** (Département des affaires économiques et sociales), parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que, malgré les innombrables obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), on constate que la pauvreté extrême diminue, que toujours plus de personnes ont accès à l'eau potable et que des progrès importants ont été accomplis en matière d'accès à l'éducation et à la santé. Le débat de haut niveau tenu durant la session a montré qu'il fallait garder le cap pour atteindre les OMD et ébaucher le cadre de développement pour l'après-2015 en renforçant la coopération internationale et la coordination, en favorisant une réforme institutionnelle et en respectant les engagements pris. Le débat consacré aux activités opérationnelles a montré combien il importait de renforcer la cohérence à l'échelle du système pour accroître l'efficacité des activités de développement. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU va continuer à aider le Conseil à mettre en œuvre la résolution issue de l'Examen quadriennal complet et à faciliter les interactions et les échanges entre ses organes subsidiaires. Le Conseil a un rôle capital à jouer dans l'élaboration d'un cadre de développement pour l'après-2015 qui soit applicable dans le monde entier, ce qui passe par la mise en place de mécanismes institutionnels efficaces, le Forum politique de haut niveau jouant à cet égard un rôle important.

**Le Président** remercie chaleureusement tous les collaborateurs qui ont participé à la session de fond du Conseil et en ont assuré le succès. Durant le débat de haut niveau, qui a réuni un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants des milieux universitaires et des membres de la société civile, le Conseil a examiné la contribution de la science et de la technologie au développement durable et à la réalisation des OMD. Ces thèmes sont au cœur du projet de déclaration ministérielle, qui se veut un instrument pratique pour mettre la technologie et la culture au service du développement pour l'après-2015. En tant que principale instance chargée d'analyser les politiques et de formuler des recommandations sur le développement, le Conseil s'est efforcé de faire participer le plus d'acteurs possible aux débats: près de 47 organisations non gouvernementales (ONG) ont participé aux délibérations de l'Examen ministériel annuel, soit 23 % de plus qu'en 2012. La Foire de l'innovation et le lancement de l'indice mondial de l'innovation témoignent de la volonté du Conseil de promouvoir les échanges entre secteur privé et secteur public et la recommandation, issue du Forum sur la mise en œuvre, qui vise à créer une base de données sur Internet répertoriant toutes les initiatives en rapport avec l'objet du Forum montre qu'il souhaite encourager le partage de données d'expérience. Le débat sur le développement en Afrique et dans les PMA a souligné la nécessité d'investir dans l'infrastructure, de renforcer le développement institutionnel et de stimuler l'innovation technologique. L'accent a également été mis sur l'intérêt des nouvelles technologies mobiles dans le domaine de la santé. Le débat consacré aux questions de coordination a rappelé l'importance du suivi effectif des accords internationaux si l'on veut évaluer leur impact sur le développement durable. Dans le cadre du suivi de la déclaration ministérielle de 2012 sur la promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent (E/2012/L.10), le Conseil a examiné comment favoriser la création d'emplois décents, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le débat consacré aux activités opérationnelles a mis en lumière les contours changeants du développement et la nécessité pour le système des Nations Unies d'en tenir compte en formulant des politiques favorables à la réalisation des OMD. En ce qui concerne l'application de la résolution issue de l'Examen quadriennal complet, les États membres ont souligné que des efforts devaient être faits dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre de l'initiative «Unis dans l'action» et le renforcement du rôle du Coordonnateur résident. Le débat consacré aux affaires humanitaires et les manifestations tenues en marge de celui-ci ont permis à tous les acteurs, dont les gouvernements et le secteur privé, de se faire une meilleure idée de la manière d'aborder les changements constatés dans ce domaine pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Le débat consacré aux questions diverses a été l'occasion de recentrer les travaux du Conseil sur plusieurs questions clés, dont la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Le Conseil s'est également penché sur le sort des pays qui sortent d'un conflit, en particulier sur le Soudan du Sud. La situation en Haïti a aussi été au cœur des débats et le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été élargi. Le Président estime que s'il veut s'acquitter du mandat qui lui a été confié et préparer l'après-2015, le Conseil doit travailler de manière innovante et poursuivre sa réforme. La création du Forum politique de haut niveau est un pas dans cette direction, en ce qu'elle élargit le mandat du Conseil et lui permettra de mobiliser les dirigeants politiques. L'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, qui prône une rationalisation des méthodes de travail du Conseil, se poursuit et devrait aboutir en septembre 2013 lors de la présentation d'un projet de résolution sur le renforcement du Conseil qui rendra compte de toutes les recommandations formulées.

*Le Président prononce la suspension de la session de fond de 2013.*

*La séance est levée à 16 h 55.*